



**PLAN MODIFIE**

- périmètre du Secteur Sauvegardé
- limites des zones
- construction protégée au titre de la législation sur les Monuments Historiques
- espace libre protégé par la législation sur les Monuments Historiques
- ▨ construction à conserver, dont la démolition, l'enlèvement, la modification ou l'altération sont interdits
- ▩ construction constitutive de l'ensemble urbain, à conserver, dont la modification pourra être autorisée
- ▧ construction pouvant être conservée, améliorée, ou remplacée
- construction dont la démolition totale ou partielle pourra être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées
- emprise de construction imposée
- construction dont la démolition pourra être imposée et l'emprise de reconstruction imposée
- ⊙ ⊙ ⊙ prescriptions particulières : Modification, Ecrêtement, Surélévation
- emprise constructible faisant l'objet d'un règlement spécifique
- emprise non bâtie faisant l'objet d'un règlement spécifique
- ▧ règle architecturale figurant au règlement
- espace inconstructible
- ▨ espace soumis à protection particulière : espace libre à dominante minérale à conserver, à améliorer ou à créer
- ▩ espace soumis à protection particulière : jardin ou espace vert à conserver, à améliorer ou à créer
- ▧ passage piétonnier à conserver ou à créer
- ▧ remparts vieille ville

**PIECE N°3 - PLAN POLYCHROME**

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION  
 MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT  
 PRÉFECTURE DES ALPES MARITIMES

**MENTON**  
**SECTEUR SAUVEGARDE**  
 Approuvé par arrêté préfectoral en date du 23 mai 2014  
 PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR  
 P.S.M.V.



Mairie de Menton Service de l'Urbanisme

Echelle: 1/1000